

**Mairie de VERCHAIX**

1 place de la Mairie

74440 VERCHAIX

Tél: 04.50.90.11.24

**Compte-rendu n°2018-06  
Conseil Municipal du 30 août 2018 à 20h**

L'an **deux mil dix-huit**, le **30** du mois d'**août**, le Conseil Municipal de la Commune dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal: 23 août 2018*

*Nombre de Conseillers en exercice: 14*

Présents: VAUDEY Joël, Maire, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, ZOBEL Jean-Paul, MULATIER Stéphane, adjoints, RIONDEL Sabine, ROULLER-MARTIN Pascal, BERTHIN Chantal, COLLINET Maëlle.

Absents excusés: MISSILLIER Valérie.

Absents: NASSIVERA Nadia, ROUGE Laurent, BUCHS Bertrand, RUM Pascal.

---

Le procès-verbal de la séance du 05 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Ordre du Jour :

1. Répartition "dérogatoire libre" du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2018
2. Modification des tarifs de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2019
3. Personnel communal:
  - création d'un poste d'agent d'entretien et périscolaire à temps complet
  - création d'un poste d'agent périscolaire à temps non complet
4. Proposition de participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le CDG 74
5. Point sur les chantiers suite à la tempête Eleanor
6. Questions diverses
7. Temps d'échange avec Monsieur Cyril PELLEVAL, sénateur de la Haute-Savoie

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour:

- création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet

Accord à l'unanimité

Désignation du secrétaire de séance : Madame Maëlle COLLINET

Compte rendu d'exercice de délégations du Conseil Municipal au Maire :

Néant

Monsieur le Maire remercie Monsieur Cyril PELLEVAL de sa présence.

## 1) Répartition "dérogatoire libre" du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC) au titre de l'année 2018

délibération n°D2018\_0601

Monsieur le Maire indique que, par délibération en date du 11 juillet 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Montagnes du Giffre a opté pour une répartition dérogatoire libre du FPIC avec prise à sa charge de 50% de la contribution de l'ensemble intercommunal.

Les montants à la charge des communes membres sont les suivants:

	2018	pour mémoire 2017
Châtillon-sur-Cluses	20 352 €	20 273 €
Mieussy	36 034 €	37 853 €
Morillon	30 453 €	37 532 €
La Rivière Enverse	7 934 €	7 898 €
Samoëns	115 427 €	120 953 €
Sixt-Fer-à-Cheval	18 472 €	22 448 €
Taninges	75 643 €	84 536 €
Verchaix	15 904 €	16 834 €
<b>Total Communes</b>	<b>320 220 €</b>	<b>348 327 €</b>
<b>Communauté de Communes</b>	<b>320 220 €</b>	<b>348 328 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>640 440 €</b>	<b>696 655 €</b>

Accord à l'unanimité

## 2) Modification des tarifs de la taxe de séjour au 1<sup>er</sup> janvier 2019

délibération n°D2018\_0602

Monsieur le Maire indique que suite aux nouvelles dispositions introduites par la loi de finances rectificative pour 2017, il est instauré, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, une taxation proportionnelle pour les hébergements sans classement ou en attente de classement. Les collectivités doivent adopter avant le 1<sup>er</sup> octobre 2018 un taux compris entre 1% et 5% qui sera appliqué au coût de la nuitée par personne.

Cette nouvelle disposition permettra aux communes de percevoir la taxe de séjour des organismes de type Airbnb.

Monsieur le Maire présente un tableau récapitulant les catégories d'hébergement concernés par la taxe de séjour, les tarifs applicables pour 2019 et les tarifs actuellement appliqués sur la commune et propose de conserver les tarifs existants:

Catégories d'hébergement	tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Palaces	/
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	2,50 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	1,70 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,50 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	0,90 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes	0,75 €

Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,75 € pour emplacements dans aires camping-cars
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €

Concernant les hébergements sans classement ou en attente de classement, après présentation d'une simulation de calcul, Monsieur le Maire propose d'appliquer un taux de 3% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Il propose également de fixer à 1 € par nuitée le loyer minimum à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour.

Accord à l'unanimité

### 3) Personnel communal

Monsieur Daniel MORIO indique que, suite aux départs de deux agents en charge de l'entretien des bâtiments et de la surveillance des enfants durant les temps périscolaires et à la demande de mise en disponibilité de Véronique LELEU, il est nécessaire de créer trois postes:

- création d'un poste d'agent d'entretien et périscolaire  
délibération n°D2018\_0603

poste en charge de l'entretien des bâtiments, de la surveillance et de l'encadrement des enfants durant les temps périscolaires  
à compter du 03 septembre 2018  
à temps non complet de 33,23 h par semaine  
grade d'adjoint technique stagiaire

Accord à l'unanimité

- création d'un poste d'agent périscolaire à temps non complet  
délibération n°D2018\_0604

poste en charge de la surveillance et de l'encadrement des enfants durant les temps périscolaires et de l'entretien des locaux scolaires  
contrat à durée déterminée du 3 septembre 2018 au 5 juillet 2019  
15,5h par semaine hors vacances scolaires

Accord à l'unanimité

#### Point ajouté à l'ordre du jour

- création d'un poste d'agent d'accueil à temps complet  
délibération n°D2018\_0605

poste en charge de l'accueil du public à la Mairie, de la gestion de l'urbanisme, de l'état civil et des élections, de secrétariat divers  
à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018

Accord à l'unanimité

#### **4) Proposition de participation à l'expérimentation de la médiation préalable obligatoire dans certains litiges de la Fonction Publique mise en œuvre par le CDG 74**

délibération n°D2018\_0606

Monsieur le Maire indique que la loi de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle du 18 novembre 2016 prévoit l'expérimentation d'une médiation préalable obligatoire pour certains contentieux de la Fonction Publique Territoriale.

Cette expérimentation s'appliquera aux litiges suivants:

- décision individuelle défavorable relative à la rémunération (hors contractuels)
- refus de détachement, de placement en disponibilité ou en congé non rémunéré pour les contractuels
- refus de réintégration à l'issue d'un détachement, d'une disponibilité, d'un congé parental ou d'un congé non rémunéré pour un contractuel
- décision défavorable relative au classement d'un agent à l'issue d'un avancement de grade ou d'une promotion interne
- refus de formation
- refus d'adaptation du poste de travail pour un travailleur handicapé
- refus d'aménagement des conditions de travail d'un fonctionnaire inapte

Après adhésion de la collectivité à cette expérimentation, tout recours d'un agent contre l'une des décisions entrant dans le champ de l'expérimentation sera obligatoirement soumis à une médiation préalablement à la saisine du tribunal administratif.

La médiation sera assurée par un agent du Centre de Gestion.

Accord à l'unanimité

#### **5) Point sur les chantiers suite à la tempête Eleanor**

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire profite de la présence de Monsieur Cyril PELLELAT pour faire un point sur les travaux réalisés depuis sa visite de la commune le 12 janvier 2018 avec Monsieur Laurent WAUQUIEZ.

Monsieur Stéphane MULATIER présente les travaux réalisés

##### **✓ Le Chaumieu:**

Les travaux se sont déroulés dans de bonnes conditions, les délais ont été respectés. Il reste encore le revêtement bitumineux à réaliser sur certaines portions mais la route du Chaumieu est à nouveau accessible aux véhicules de moins de 10T.



##### **✓ La Verne:**

Les marchés seront notifiés aux entreprises attributaires du marché le 3 septembre pour un début de travaux vers le 15 septembre.

L'allotissement du marché (lot 1: confortement du talus aval par micoberlinoise ancrée et lot 2: confortement du

talus amont par enrochements) permettra aux deux entreprises de travailler, dans la mesure du possible, simultanément.

✓ Graverruaz:

Reprise du ruisseau et de la chaussée environ 1000 ml



✓ Le Chêne

Réalisation de deux enrochements



✓ Reprise des réseaux d'eaux pluviales sur le haut de la commune

**6) Questions diverses**

Joël VAUDEY

- Taxe de 3% sur les recettes des remontées mécaniques

	hiver 2017/2018	hiver 2016/2017	
SAGETS	pas encore reçu	25.314,42 €	
SA PLENEY			
TS Charniaz	68.436 €	55.606 €	+ 23 %
TS Chamossière	32.163 €	30.349 €	+ 6 %

- Restaurant le Lhotti's Diner

Demande d'indemnisation pour la perte de recettes le jour de la fermeture de la RD 907 pour la réalisation de l'enrobé.

Refus de l'ensemble des membres du Conseil Municipal, les commerces du secteur sont restés accessibles durant les travaux.

*Hélène PERREARD*

- rentrée scolaire

Une nouvelle équipe pédagogique est en place avec 60 élèves inscrits.

Un projet d'équipement numérique est en cours d'étude.

- logements sociaux

Plusieurs changements ont eu lieu durant l'été aux Valentines.

Il reste encore 1 T4 à attribuer au Cadelet

- Maisons Fleuries

Remise des prix le vendredi 28 septembre

*Stéphane MULATIER*

- travaux de la RD 907

La pose des pavés est repoussée semaine 36

- fauchage des accotements

Début semaine 36

*Sabine RIONDEL*

- compteurs d'eau

Le relevé des compteurs d'eau n'a pas été effectué correctement. Selon le SIMG, 50% des compteurs n'auraient pas été relevés. Pensez à vérifier vos factures d'eau.

- Journées du Patrimoine

Une visite du sentier de Lornaz avec Aurélie Veisy est programmée le 16 septembre.

Remerciements à Pascal ROUILLER-MARTIN qui a nettoyé les panneaux du sentier de Lornaz.

*Jean-Paul ZOBEL*

- Restauration de plusieurs bancs par les services techniques

- camping

Achat de deux extincteurs qui ont été installés à côté des barbecues

- cimetière

Les derniers petits travaux seront terminés semaine 36

*Daniel MORIO*

- révision du PLU

Réunion publique à la salle polyvalente le jeudi 04 octobre 2018

## **7) Temps d'échange avec Monsieur Cyril PELLEVAL, sénateur de la Haute-Savoie**

Monsieur Cyril PELLEVAL remercie les élus pour l'accueil qui lui est réservé.

Un échange s'instaure avec les membres du conseil municipal au cours duquel Monsieur PELLEVAL présente quelques-uns des dossiers dont il a la charge (plan loup, accueil des gens du voyage...).

Fin de la réunion à 22h15.